Renseignements Généraux, actions et Stratégies de gestion Facultatives du district de Hearst Résumé du plan de gestion des pêches 1986 - 2000

Ontario

Ministère des Richesses naturelles

L'hon. Vincent G. Kerrio
Ministre

Mary Mogford
Sous-ministre

ISBN 0-7729-1981-X

©1987, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada

On peut se procurer d'autres exemplaires de
cette publication auprès du:

Ministère des Richesses naturelles
613, rue Front
C.P. 670
Hearst (Ontario)
P0L 1N0

(705) 362-4346

INTRODUCTION

Le plan de gestion des pêches du district de Hearst a été conçu pour donner une orientation à la gestion des pêches de ce district. Ce document permet au public de participer à la planification en apportant ses commentaires sur la précision des renseignements généraux, déterminant les problèmes et questions et suggérant des méthodes de gestion future des pêches dans le district de Hearst. Il permet également de déterminer l'état des réserves et des prises actuelles et prévues.

Selon les Directives d'aménagement du territoire, le plan de gestion des pêches devrait être valable jusqu'en l'an 2000. Après l'examen public de ce document, on se servira des commentaires reçus pour préparer une ébauche de plan de gestion des pêches du district énumérant les méthodes de gestion préférées. On évaluera les commentaires sur l'ébauche et on les intégrera à un plan révisé, qui sera soumis au public après approbation. Le plan final comprendra un programme quinquennal d'application des activités particulières de gestion des pêches que le district de Hearst se chargera de mener à bien tous les ans.

On a préparé un rapport détaillé sur les pêches. Il sera déposé pour examen public au bureau de district de Hearst.

RÉGION DE PLANIFICATION

Le district de Hearst s'étend sur une région de 25 245 km^2, dont 941 km^2 sont recouverts d'eau. La plupart des cours d'eau du district s'écoulent vers le nord en direction des baies James et Hudson, à l'exception de trois zones peu étendus situées dans la partie sud-ouest du district, où les cours d'eau s'écoulent vers le sud en direction du lac Supérieur.

Le district compte près de 10 200 résidents (selon une évaluation de 1983) dont la majorité habitent les villes de Hearst et Hornepayne. On y trouve aussi une réserve indienne habitée dans le district, la réserve du lac Constance, comprenant la ville de Calstock.

Les terres privées représentent près de 11 pour 100 de la superficie du district. Les eaux entourées par ces régions sont relativement peu accessibles au grand public. Le reste des terres appartient à la Couronne.

Trois régions du district présentent un intérêt particulier pour ce plan en raison des risques de pêche excessive. Il s'agit des régions des lacs Kabinakagami, Nagagami et Obakamiga-Granitehill.

LES RESSOURCES

Les lacs d'eau tempérée forment 84 pour 100 des étendues d'eau du district. Les principales espèces de poissons destinées à la pêche sportive peuplant ces lacs sont le doré, le brochet, le grand corégone et la perchaude. Les lacs d'eau froide représentent quant à eux 2 pour 100 des eaux du district et contiennent de la truite mouchetée, de la truite de lac et de la truite arc-en-ciel. Les principales espèces que l'on trouve dans les rivières du district sont la truite mouchetée, le doré, le brochet et l'esturgeon. On estime le total de la production annuelle de poissons de l'ensemble des eaux du district de Hearst à 305 900 kg, dont 148 200 kg sont des espèces réputées destinées à la pêche sportive. Pour les pêcheurs à la ligne, les principales espèces de poissons du district sont le doré, le brochet et la truite, dont la production annuelle estimée est respectivement de 44 100 kg, 38 500 kg et 19 900 kg.

Tableau 1. Production et utilisation des espèces destinées à la pêche sportive dans le district de Hearst

Espèces	Récolte permise (kg)	Récolte actuelle (kg)	Récolte prévue (kg)
Doré	44 100	35 000	39 200
Brochet	38 500	22 600	25 400
Grand Corégone	27 000	2 100	2 300
Truite mouchetée	19 300	5 500	6 100
Perchaude	17 800	2 100	2 300
Esturgeon	900	500	600
Truite de lac	400	300	400
Truite arc-en-ciel	200	100	100
	148 200	68 200	76 400

RÉSERVES DE POISSONS ET RÉCOLTE

Au total 10 200 pêcheurs consacrent près de 75 000 jours par an à pêcher dans le district de Hearst. On attribue environ 53 pour 100 de cette activité aux pêcheurs résidents et les 47 pour 100 restants aux non-résidents. On estime les prises actuelles d'espèces destinées à la pêche sportive dans le district de Hearst à 68 200 kg par an. Selon les prévisions démographiques, l'activité de pêche devrait croître de 12 pour 100 d'ici l'an 2000. Le nombre de jours consacrés par année à la pêche devrait passer à 84 000, ce qui, au rythme actuel, se traduira par 76 400 kg de prises par an.

Selon le tableau 1, les réserves d'espèces destinées à la pêche sportive peuvent satisfaire la demande dans le district. Cependant, les activités de pêche y sont mal réparties. On peut imputer l'activité de pêche intensive dont souffrent les eaux accessibles aux difficultés d'accès par route à d'autres cours d'eau et au fait que nombre d'étendues d'eau sont situées sur des terres privées. Cette pêche intensive, combinée à la préférence des pêcheurs pour le doré, place cette espèce dans une situation sérieuse dans les eaux actuellement accessibles, et dans certains lacs touristiques. En outre, elle risque de réduire les réserves de géniteurs, ce qui entraînera une diminution des prises, puisque l'ensemble des niveaux de populations connaîtra une baisse.

Actuellement 21 pourvoyeurs touristiques dans le district de Hearst offrent une gamme variée de services aux pêcheurs. Nombre de ces exploitants fournissent des services de transport par air vers des pavillons et des camps éloignés inaccessibles par la route. Tous ces pourvoyeurs dépendent de la pêche au doré.

MÉTHODES ET OBJECTIFS DE GESTION ACTUELS

Les programmes actuels de gestion des pêches visent à augmenter ou à maintenir les réserves des principaux poissons destinés à la pêche sportive. Les méthodes les plus courantes pour y parvenir sont la gestion de la population et de l'habitat. La gestion de la population comprend l'empoissonnement, l'introduction de nouvelles populations de poissons destinés à la pêche sportive, les transferts de poisssons adultes et les restrictions en matière de récolte, telles que limites saisonnières et de prises. On empoissonne actuellement en moyenne six lacs par an en y introduisant près de 15 500 truites. L'essentiel de l'empoissonnement en truites se fait par la méthode de l'empoissonnement pour fins de prise retardée. On procède a un empoissonnement supplémentaire en dorés dans deux lacs, et l'on à entrepris des transferts de dorés et d'achigans à petite bouche adultes pour implanter de nouvelles populations dans plusieurs lacs. Les saisons de pêche et les limites de prise suivent les règlements provinciaux. La gestion de l'habitat comprend la remise en valeur ou la création d'aires de frai et la récupération des lacs. On effectue des études régulières pour évaluer les populations et l'habitat des poissons.

On a mis au point une série d'objectifs pour encadrer les mesures de gestion. Pour les pêches du district de Hearst, on s'est fixé comme cible de fournir 39 200 kg de dorés, 25 400 kg de brochets, 6 600 kg de salmonidés, 5 200 kg de poissons d'autres espèces et 16 000 douzaines d'appâts-vivants par an d'ici l'an 2000.

PROBLÈMES ET QUESTIONS

L'équipe de planification a relevé un certain nombre de problèmes et de questions dans le district de Hearst et déterminé plusieurs méthodes/mesures de gestion que l'on pourrait utiliser pour les résourdre.

Précisons que ces dernières ne sont pas définitives. Il importe que vous nous fassiez part de vos préoccupations pour que notre programme soit complet. Nous vous encourageons à nous faire connaître les autres problèmes et questions ou méthodes qui sont sans réponse, et à nous apporter vos commentaires sur ceux qui sont énumérés ici.

1. Pêche excessive

On estime que 16 lacs à doré du district subissent une pêche sportive excessive. La pêche excessive continue d'un lac peut entraîner la baisse des populations de poissons. Voici quelques méthodes/mesures que l'on pourrait utiliser pour résourdre le problème de la pêche excessive:

- réduire ou controler les prises de dorés en modifiant l'ouverture de la pêche, les limites de tailles, les limites du panier de pêche et autres.
- augmenter la production de dorés en améliorant l'habitat, en ayant recours aux transferts de dorés adultes, à l'empoissonnement en dorés supplémentaires.
- réduire la demande de doré en créant d'autres possibilités de pêche.
- réduire les prises illégales.
- continuer à suivre la situation pour évaluer la pêche excessive continue par le recensement des paniers de pêche et des études d'évaluation.

2. Besoin de l'industrie touristique en pêche de haute qualité dans les régions éloignées

L'industrie dépend de sa capacité à offrir des possibilités de pêche de qualité supérieure dans les régions éloignées. Les revenus annuels des installations touristiques dans les lacs Kabinakagami, Nagagami, Obakamiga et Granitehill est supérieure à 2.0 millions de dollars. Selon certains commentaires du grand public, la priorité accordée au tourisme est injustement restrictive. Parmi quelques-unes des méthodes/mesures pouvant être utilisées, on envisage:

- de protéger les lacs pour maintenir une pêche de haute qualité en créant un permis d'accès limité pour les lacs Kabinakagami, Nagagami, Granitehill et Obakamiga, ce qui permettrait une certaine utilisation par le public.
- de prévoir des routes à l'écart de tous les lacs touristiques pour en éviter l'accès.
- de prévoir des limites de tailles.
- de permettre aux exploitants d'installations touristiques de prendre une part active à la gestion des pêches.

3. Inaccessibilité

Près de 20 400 ha d'eau se trouvent sur des terres privées. Bien que seuls 3 700 ha de cette région soit légalement inaccessible, une superficie important n'est pas encore accessible au grand public. En outre, un grand nombre de lacs et de rivières se trouvant sur les cantons de la Couronne sont actuellement inaccessibles. Voici quelques-unes des méthodes/mesures que l'on pourrait utiliser pour résoudre ce problème:

- encourager l'accès aux étendues d'eau se trouvant dans des cantons privés grâce à des ententes avec les propriétaires.

- faciliter l'accès aux étendues d'eau appropriées se trouvant sur des terres de la Couronne par la mise à jour des plans d'accès aux ressources.

4. Détérioration de l'habitat

Dans le district, la détérioration de l'habitat risque de se produire essentiellement dans les régions où s'exercent des activités d'extraction d'autres ressources. Citons parmi les méthodes/mesures auxquelles on pourrait faire appel pour résoudre le problème de la détérioration de l'habitat:

- l'amélioration de l'habitat là où se pose le problème.

- la protection de l'habitat en veillant à ce que les directives de gestion de l'habitat soient appliquées et offrent la protection voulue.

- l'apport de données aux plans de développement de la ressource.

- l'application des divers règlements et lois en vigueur pour protéger l'habitat des poissons.

5. Introduction d'espèces indésirables

Certaines espèces indésirables introduites dans des lacs peuplés de salmonidés peuvent se nourrir de truites ou leur faire concurrence. On risque alors de noter une baisse ou disparition des populations de truites dans ces lacs. Voici quelques-unes des méthodes/mesures que l'on pourrait utiliser pour résourdre le problème:

- réglementer l'utilisation des appâts vivants dans les lacs peuplés de salmonidés.

- informer le public sur les conséquences de l'introduction d'espèces indésirables.

- éliminer les espèces indésirables en utilisant des produits chimiques.

6. Point de vue de l'utilisateur

On constate, de la part du public, une méconnaissance des problèmes associés à la pêche excessive ainsi que des négotiations portant sur l'Entente sur les droits de pêche des autochtones. Les pêcheurs ignorent les avantages de la pêche à la perchaude et au grand corégone et pensent, à tort, que la culture du doré a été perfectionnée. Voici quelques-unes des méthodes/mesures que l'on pourrait utiliser pour améliorer le point de vue de l'utilisateur:

- informer le public sur la gestion des pêches et les problèmes afférents grâce à des séminaires, des visites d'écoles, la promotion du programme de signalement des infractions.

- faire participer le public à la gestion des pêches par le biais du Programme de participation communautaire à la gestion des pêches, de la remise en valeur de l'habitat, d'introduction de nouvelles espèces et d'empoissonnement.

EXAMEN PUBLIC

La production des poissons coûte cher et les subventions de gestion des pêches sont limitées. Certaines mesures sont extrêmement coûteuses et la mise en application de méthodes dispendieuses se traduira par une dimunition des possibilités d'amélioration des pêches dans d'autres régions. Par ailleurs, certaines méthodes de gestion entraînent des coûts sociaux élevés qu'il conviendra d'étudier soigneusement.

On organisera une journée portes ouvertes ou seront présentés les renseignements généraux et méthodes de gestion possibles pour vous permettre de discuter plus à fond de cette ressource, de sa planification et du programme propose par le personnel du ministère. Nous vous invitons à remplir et renvoyer le questionnaire qui vous sera remis lors de cette journée portes ouvertes. N'hésitez pas à faire part de vos commentaires ou à discuter de la gestion des pêches avec le personnel chargé de la faune et des pêches du district de Hearst lorsque vous le désirez. Ces commentaires seront incorporés dans l'ébauche du plan de gestion qui vous sera soumis pour examen et commentaire avant la mise au point du plan de gestion final.